

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 13 mars 2025**

\*\*\*\*\*

**NOMBRE DE**  
**DELEGUES**

En exercice : 34  
Présents : 27  
Votants : 34

**D25.020**

L'an deux mille vingt-cinq,  
le treize mars,  
à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 3 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

**Présents** : RODRIGUES David, VALENTIN Denis, SAGNET-POUGET Valérie, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, FABRE Jean, BLANC Sébastien, POUDEVIGNE Roger, POQUET Pascal, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, FERNANDEZ Florence, JACQUES Jérôme, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul et SALEIL Jean-Claude.

**Absents** : ANDRE-DECARSIN Sophie (pouvoir à RODRIGUES David), VALENTIN Christine (pouvoir à FABRE Jean), ROCHEREAU-POUGET Bernadette (pouvoir à MALZAC Claude), SALENDRES Jean-Sébastien (pouvoir à BONICEL Pascale), RODIER Colette (pouvoir à LAFOURCADE Noël), DE SOUSA Guy (pouvoir à POURQUIER Jean-Paul) et SEGUIN Denis (pouvoir à SALEIL Jean-Claude).

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

**POUR : 34**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

**D25.020 : STRATEGIE DE MOBILITE POUR LES DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS – ACQUISITION D'UN VEHICULE HYBRIDE**

Monsieur le Président précise que dans le cadre de la transition énergétique et en complément des actions engagées par la communauté de communes (rénovation complète énergétique des locaux, pose de panneaux photovoltaïques), il serait pertinent que la CC ALCT adopte une stratégie de mobilité moins consommatrice de carburants fossiles et importés pour les déplacements professionnels des agents.

En effet, le territoire de la CC ALCT étant relativement escarpé l'utilisation de véhicules motorisés est indispensable et de fait tout effort pour la réduction des émissions de CO2 ainsi émises est non négligeable.

Dans ce cadre, il propose que soit fixé l'objectif, qu'à terme, les déplacements professionnels soient réalisés grâce à des véhicules classés crit'air 1 ou 2 maximum.

Ainsi, le véhicule Partner étant hors service il est proposé de le remplacer par un véhicule hybride qui pourra être utilisé d'une part par le service SPANC/PLPD et d'autre part par les agents de la CC ALCT pour tout déplacement professionnel.

Il est rappelé qu'il a été décidé d'installer une prise de recharge électrique dans les locaux de Trémoulis.

Il est proposé d'inscrire cet achat dans le cadre de la stratégie de mobilité de la CC ALCT précitée.

En outre il est envisageable d'accéder au fonds LEADER pour l'acquisition du nouveau véhicule.

Il est rappelé qu'une opération d'investissement d'un montant de 30 000 € avait été inscrite au BP 2024.

Une consultation a été menée pour obtenir des propositions de véhicules qui puissent répondre aux nécessités de services précitées.

Il est proposé d'acquérir : une Fiat Grande Panda hybride d'un montant de 19 100 € TTC arrondi à 15 917€HT

Et de valider le plan de financement suivant :

Montant total = 15 917 €HT

Fonds européens (64%) = 10 186.88€

Autofinancement appelant du Leader (16%) = 2 546.72€

Autofinancement (20%) = 3 183.40€

**Où l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,**

**VALIDE** la mise en place de la stratégie de mobilité plus écologique pour les déplacements professionnels proposée,

**DECIDE** d'acquérir un véhicule hybride de type Fiat Panda ou similaire,

**DECIDE** de demander des fonds LEADER,

**DIT QUE** les crédits seront inscrits au BP 2025

**AUTORISE** son Président ou le Vice-Président à demander la subvention dans le cadre des fonds LEADER, à faire toutes les démarches pour acquérir le véhicule y compris négocier le tarif, et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 21 mars 2025,  
Le Président,

**Jean-Claude SALEIL**